

Parc Relais vélos



Accès au Parc Relais Vélos / activation de votre carte

Pour accéder à ce Parc Relais vélos, **vous devez préalablement être inscrit** en agence Tao ou **sur notre site reseau-tao.fr**. Une fois votre numéro de carte Moda Pass' enregistré, cet abri est accessible 24h/24.

>Je possède déjà une carte Moda Pass'
4 possibilités pour demander l'activation gratuite du service :






Vélo'station	Internet	Point Info	Agence
Pôle d'échange Gare d'Orléans	*reseau-tao.fr*	*Pôle d'échange Gare d'Orléans*	*4 rue de la Hallebarde*

MODE D'EMPLOI



1 Pour ouvrir la porte de l'abri

Passez votre carte Moda Pass' sur le lecteur à proximité de la porte de l'abri

2 Installer son vélo

Choisissez un emplacement libre et installez votre vélo suivant nos conseils d'utilisation des racks



3 Sécuriser le vélo

Attachez le vélo avec un antivol (attachez le cadre de préférence, et si possible la roue, avec un point fixe)

Extraits du règlement

Seul le stationnement des bicyclettes ou vélos à assistance électrique (ci-après désignés « Vélos ») est autorisé dans l'enceinte du P+R Vélos.
Les tricycles, tandems et véhicules motorisés ne sont pas admis.

L'accès à d'autres fins que le dépôt ou le retrait d'un vélo est interdit.
Les présences indésirables sont à signaler en téléphonant au numéro vert 0800 01 2000.
Les animaux sont interdits dans l'enceinte des P+R Vélos.

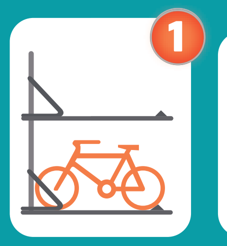
L'autorisation de stationner son vélo à l'intérieur d'un P+R Vélos n'est consentie qu'aux risques et périls exclusifs des utilisateurs qui conservent la garde et la responsabilité de leur vélo et de ses équipements.
Cette autorisation ne constitue pas un contrat de dépôt, de gardiennage ou de surveillance.

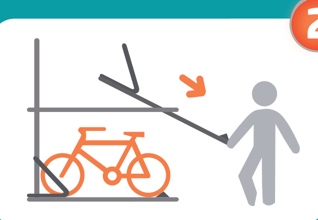
L'Exploitant n'est pas responsable des pertes, vols, dégradations ou dommages de toute nature qui pourraient être commis ou causés à l'intérieur du P+R Vélos, concernant les vélos, leurs accessoires et les objets laissés dans les paniers, sacoches ou coffres, ou attachés à l'extérieur des vélos.

De même, l'Exploitant ne peut être rendu responsable des dommages qui pourraient survenir aux personnes, animaux ou choses du fait de l'utilisation du service ou d'un vélo.

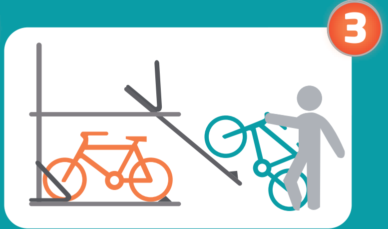
Extraits du règlement.
L'intégralité du règlement est affiché à l'intérieur du Parc Relais Vélos

CONSEILS D'UTILISATION DES RACKS DE STATIONNEMENT

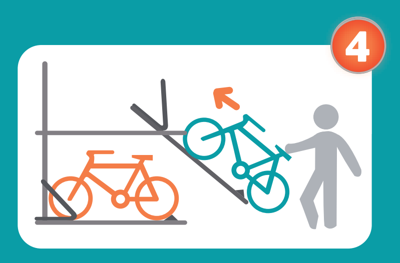




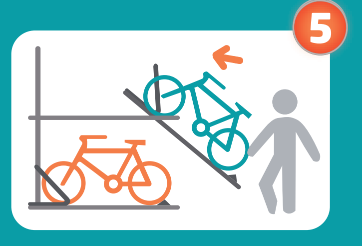
Tirer le rail de guidage puis l'abaisser



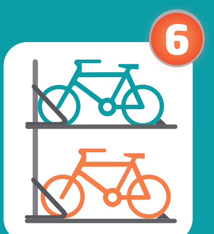
Présenter le vélo sur le côté droit du rail puis lever la roue avant uniquement et la positionner dans le rail



Tenir le vélo par l'arrière et le pousser jusqu'au blocage de la roue arrière



Lever le rail puis le repousser en position stationnement

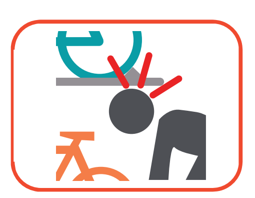




ATTACHEZ LE VÉLO (CADRE ET ROUE AVANT) AVEC VOTRE ANTIVOL



ATTENTION ! PAS DE SIÈGE ENFANT SUR LES RACKS DU BAS



ATTENTION À NE PAS SE COGNER LA TÊTE EN SE RELEVANT




Ce site est placé sous vidéoprotection

Pour tout renseignement, contactez KEOLIS Orléans Val de Loire au 0800 01 2000 (appel gratuit d'un poste fixe)

Code de la sécurité intérieure Articles L.223-1 à L.223-9 L.251-1 à L.255-1 R.252-1 et suivants












www.reseau-tao.fr